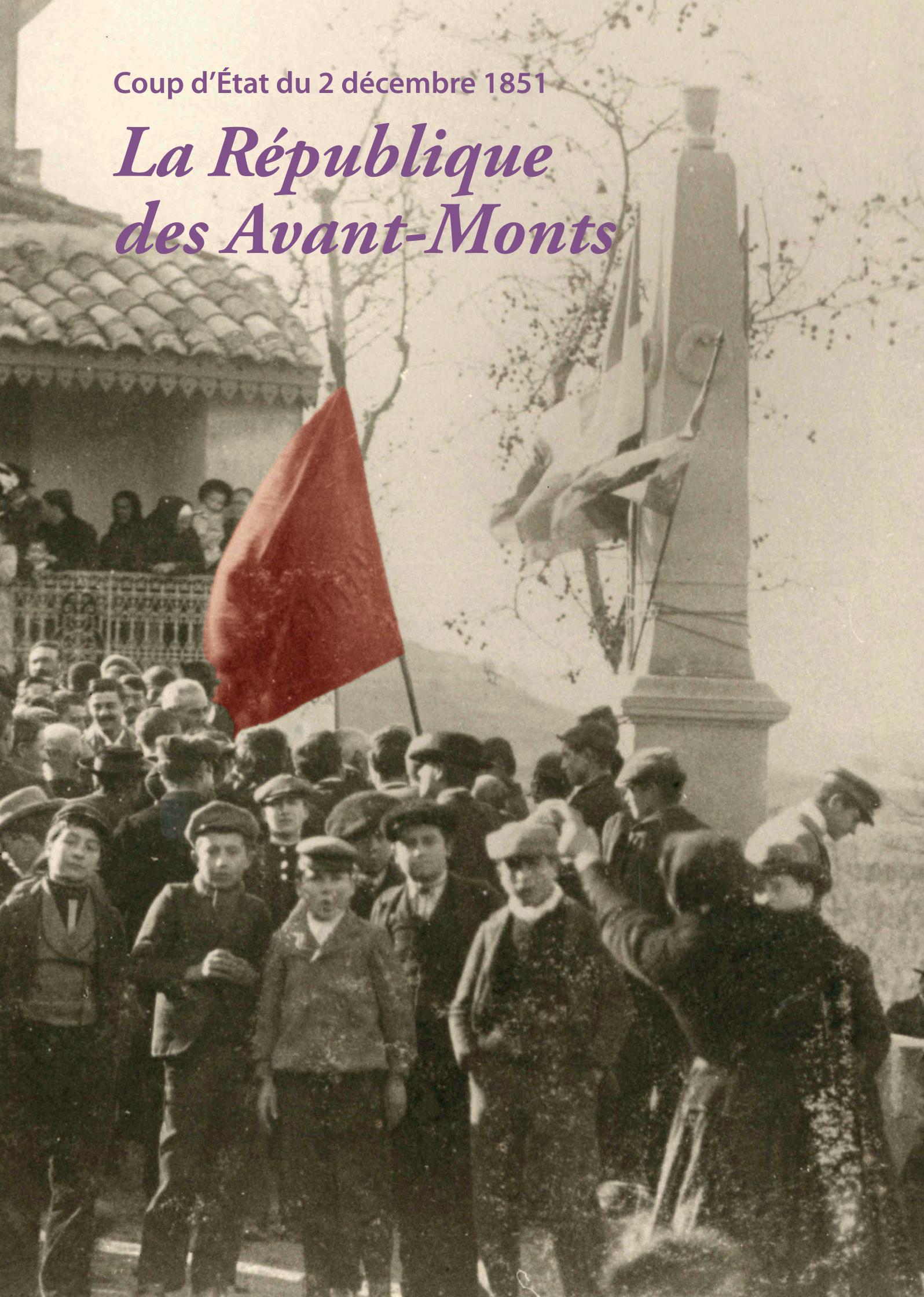


Coup d'État du 2 décembre 1851

*La République  
des Avant-Monts*



**D**e mon enfance roujanaise demeurent les souvenirs impérissables de batailles rangées entre bandes rivales sans doute inspirées par la projection au cinéma du village du célèbre film d'Yves Robert : *La Guerre des boutons*. Les rives de la Peyne au relief tourmenté, à la végétation dense, remplaçaient dans nos jeux guerriers les bois de la campagne franc-comtoise dessinés par Louis Pergaud. Nous y admirions la force dégagée par le vénérable platane de Saint-Majan sans savoir qu'il avait été planté là en 1800, à côté d'une ancienne source de santé, pour célébrer la victoire de Marengo : ignorée des épreuves du certificat d'études, l'histoire locale n'était pas enseignée dans nos écoles. Tout près de là se dressait et se dresse toujours une stèle à la mémoire du « citoyen Jules Roucayrol,

victime du coup d'État de 1852 ». Trop occupés à combattre, et plus ignorants encore de l'histoire de Napoléon III que de celle de Napoléon I<sup>er</sup>, l'erreur de date ne nous avait pas frappés...

### *Retour sur un coup d'État*

Élu président de la République le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I<sup>er</sup>, souffre bientôt du refus des députés de l'Assemblée nationale de modifier la constitution afin de lui permettre de se représenter en 1852. En sous-main, l'opposition conservatrice s'agite en faveur du prince de Joinville et d'une res-

*Renversement de la République, coup d'État du 2 Décembre 1851, lithographie colorée*  
(Bibliothèque nationale de France)

LES GRANDES JOURNÉES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.



Lith. C. Burckhardt pour la F. C. Weitzel & Wilschberg (Alsace)

Godola & Co Éditeurs, 2, Cour de Branson, Lyon.

Déposé

V. Gosselin & Paris

**RENVERSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851.**

Baudin, représentant du peuple, meurt en défendant la Constitution républicaine, violée par Louis-Napoléon-Bonaparte, qui avait juré de lui être fidèle.

# AVIS

## AU PEUPLE FRANÇAIS.

Il est bien entendu que ceux qui veulent maintenir **LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE** et lui donner les pouvoirs pour établir une Constitution sur les bases indiquées dans sa proclamation du 2 décembre, doivent voter avec un bulletin portant le mot :

**OUI.**

7 IMPRIMERIE NATIONALE. — Décembre 1851.

tauration de la monarchie. Appuyé par son demi-frère le duc de Morny, le prince-président se décide alors à fomenter un coup d'État militaire. Au matin du 2 décembre 1851, jour doublement anniversaire du sacre de Napoléon I<sup>er</sup> et de la victoire d'Austerlitz, les Parisiens découvrent sur les murs de la capitale des affiches proclamant la dissolution de l'Assemblée nationale, le rétablissement du suffrage universel et l'annonce d'un plébiscite visant à reconnaître l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte.

Si la résistance se manifeste plutôt faiblement à Paris (on comptera tout de même plusieurs centaines de tués), les insurrections populaires sont importantes en province, notamment dans le sud et le centre. La répression militaire va s'y déchaîner. Avec respectivement 3145, 2895 et 2826 poursuivis, le Var, la Seine et l'Hérault arrivent en tête du triste palmarès des représailles, suivis par les Alpes-de-Haute-Provence et la Nièvre. À elle seule, la commune de Roujan en compte 74, Riols 73. 70 députés républicains seront expulsés de France dont Victor Hugo, Thiers et Victor Schoelcher. Le plébiscite organisé sous haute surveillance les

20 et 21 décembre 1851 approuvera massivement l'action du futur Badinguet. La porte peut s'ouvrir vers le Second Empire.

### *Le temps de l'insurrection*

Aux barricades parisiennes font écho des soulèvements ruraux dans les journées qui suivent le coup d'État. Dans le département de l'Hérault, de grands rassemblements à Capestang, Béziers, Bédarieux, Pézenas répondent à l'intervention musclée de la force armée à Montpellier. Le 4 décembre, à l'appel du négociant Casimir Péret et de quelques autres, plusieurs centaines de manifestants se massent devant la sous-préfecture pour déclarer le peuple souverain. Parmi eux, de forts contingents venus de Gabian, Laurens, Magalas, Pouzolles, Puissemon. Les affrontements feront 70 morts et blessés. À Bédarieux, où se rendent les républicains Faugérois, la gendarmerie est prise d'assaut. Le bilan est très lourd : six morts dont trois gendarmes et plusieurs blessés.

Les déclarations des plaignants et des inculpés lors des commissions mixtes de 1852 nous éclairent sur les événements qui se

déroulent à Roujan et Neffiès. Dans le premier village, les opposants au coup d'État acclament Boyer comme chef de la commission appelée à remplacer la municipalité. Cet ancien officier de santé et rédacteur du *Montagnard* puis de l'éphémère *Hérault socialiste* vient de purger quatre mois de prison pour délit de presse. Il a le verbe haut. À Neffiès, terre de mineurs, le 4 décembre, jour de la sainte Barbe, marque traditionnellement l'ouverture de quatre jours de festivités où l'on danse au son du fifre, du tambour municipal et des coups de pistolet. En cette année 1851, les réjouissances ne dureront que deux jours... À la farandole qui succède à la messe, ceintures, écharpes et bonnets rouges égayent la foule. Au petit matin du 5 décembre, Jacques Pagès continue de battre le rappel sans tenir compte de l'interdiction du maire. Revêtu de son écharpe, Calixte Enjalbert se rend sur la place. On y discute avec exaltation autour de Jean Bouys. Cet étudiant ne partage pas les opinions conservatrices de son père. La dissolution de l'Assemblée n'ôte-t-elle pas sa légitimité au maire ? Du haut de ses 24 ans, le jeune orateur s'adresse à lui d'un ton

hautain : « Vous êtes déchu de tout pouvoir [...] Le peuple est souverain. Je vous somme de venir à la mairie et de remettre les archives ». Tandis qu'Enjalbert lui demande une heure de temps pour réunir le Conseil municipal, il répond avec lucidité : « Le temps est trop précieux, je ne vous accorde qu'un quart d'heure. Je maîtrise en ce moment la population, je n'en serai pas maître plus tard ». Emmanuel Bousquet, cultivateur de 32 ans, est choisi pour maire. Après cette victoire, la fête continue. « Dans la soirée du 5 décembre après que M. Jean Bouys se fut emparé de l'administration municipale, j'accompagnai la farandole et j'éclairai d'un flambeau de résine le fifre et le tambour », déclarera Pierre Rouzière. L'état de siège proclamé le même jour par le général Louis de Rostolan, commandant les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> divisions militaires, met un terme à la fête. Le lendemain, Enjalbert reprend ses fonctions dans un village qui semble avoir retrouvé le calme. Le drame est à venir...

La justice militaire organise l'arrestation des participants et inspireurs (ou supposés tels) des mouvements de protestation. Bon nombre d'insurgés cherchent à fuir la répression et se réfugient dans les galeries de mine désaffectées de Neffiès, qui dans les carrières de Roujan. Caché dans les bois de Vailhan, Fos et Paders, Jean-Baptiste Huc, dit Lo Pastro, ne sera capturé qu'en juillet 1853, écroué à la maison d'arrêt de Béziers et amnistié quelques jours plus tard. « Ce Robinson de l'époque, écrira sa fille Germain en 1881, couchait presque toujours à la belle étoile et dormait sans cesse d'un sommeil agité car pendant tout ce temps il



Portrait d'Emmanuel Bousquet dessiné au crayon par Jules Decaudin (1810-1853), interné comme lui à Bône en 1852 (Coll. Christiane Clergue)



était traqué par la maréchaussée qui était fidèle aux instructions de l'Ordre Moral, dont elle avait reçu l'ordre de faire feu sur lui à la moindre résistance. »

Le 16 décembre, à 7 heures du matin, Bernard Granier, ouvrier mineur de 31 ans, est abattu par un soldat de la colonne mobile au lieu-dit la Costille. C'est ensuite le tour de Jules Roucayrol, maçon de Roujan âgé de 21 ans. Un témoignage de Jean Alquier, « mauvais drôle », nous éclaire sur les circonstances du second drame : « Nous allâmes dîner aux plâtrières de Roujan. Après dîner, les militaires nous poursuivant, Jules Rocairol fut tué pour ne s'être pas rendu, les trois autres furent pris... ».

À Neffiès, la tension monte et le premier magistrat convoque d'urgence un conseil municipal : « le mandat de maire devenant de jour en jour plus difficile et plus pénible à remplir », il est demandé à l'autorité supérieure l'installation d'un commissaire de police pour une durée de six mois. M. Roussy prend ses fonctions le 5 janvier 1852 et les édiles s'en réjouissent, à la manière ampoulée de l'époque : « Considérant qu'en présence des circonstances difficiles que la France vient de traverser le gouvernement a su prendre des mesures énergiques pour dompter l'anarchie et reconstituer la société bouleversée sur ses bases naturelles, le Conseil municipal a l'honneur d'offrir toute sa reconnaissance et sa sympathie à l'autorité supérieure qui a su si bien seconder dans sa pénible tâche et qui lui accorde un soutien actif pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité ». Mais voilà que, mi-avril, il s'agit de vérifier les dépenses faites par la troupe nourrie par l'aubergiste et de délibérer sur les moyens d'en faire le règlement. Les 600 francs imposés à la commune pour subvenir au traitement du commissaire de police ont déjà fait « crier les habitants. Une nouvelle imposition ne manquerait pas de les indisposer tout à fait. » La commune étant maintenant par-

## Dépêche télégraphique de Paris.

Le 4 décembre 1851. 10 heures du matin.

Le Ministre de la guerre a fait afficher une proclamation portant que « tout individu qui sera pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé sur-le-champ. »

Le Général commandant supérieur des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> divisions militaires, arrête que les mêmes dispositions seront appliquées au département de l'Hérault.

Au quartier général, à Montpellier, le 5 décembre 1851.

DE ROSTOLAN.

Montpellier. F. GELLY, Imprimeur de la Préfecture et de la 8<sup>e</sup> Division militaire, rue Arcad'Arènes, 1.

faitement tranquille, on demande au préfet l'autorisation de supprimer le commissaire à la fin avril et d'utiliser, pour payer les dépenses de la troupe, les fonds votés pour le salaire de mai et juin. Prudent, le représentant de l'État refuse la demande : les 222 francs de dépenses devront faire l'objet d'une imposition extraordinaire. Le commissaire ne cessera ses fonctions que le 24 mars 1853.

### *Les sociétés secrètes*

Traqués par la Seconde République qui mit à mal la liberté de réunion et d'association, de nombreux républicains s'étaient organisés en sociétés secrètes inspirées, par leur cérémonial, de celles du temps de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. « Faites-vous partie d'une société secrète ? » C'est la question immanquablement posée par le juge à tous les inculpés. Les archives les donnent très nombreuses dans l'Hérault et l'on en compte à Roujan, Margon, Pouzolles, Abeilhan... Quelques témoignages nous éclairent sur leur organisation et leur fonctionnement.

« Pourquoi quittâtes-vous Roujan et allâtes-vous vous exposer dans les bois, dans les champs, à mourir de froid et de faim, et quel crime avez-vous commis ?, demande le juge à Jean Alquier, un Roujanais de 19 ans. Nous pensions que nous serions arrêtés et nous cherchions notre salut dans la fuite, nous n'avions fait aucun mal mais nous faisons partie d'une société secrète [...] C'était

une société où l'on faisait croire qu'elle était instituée pour le bonheur du menu peuple et j'y fus entraîné par Jalabert, boulanger de Roujan, et un tailleur de pierre surnommé Saintonge qui habitait Alignan-du-Vent. C'était la fête de Margon, le 12 ou le 14 du mois d'août dernier [...] Nous fûmes conduits par Jalabert et le tailleur de pierre dans une écurie au fond du village.

Là nous fûmes reçus les uns après les autres après que Saintonge nous eut parlé en français, que je ne compris pas bien [Alquier a vraisemblablement déposé en occitan], et nous eut dit en son langage qu'il s'agissait d'obtenir des journées mieux rétribuées, la justice gratuite, l'enseignement gratuit, les baptêmes, les mariages, les enterrements et toutes les cérémonies de l'église également gratuites [...] Saintonge nous fit mettre tous quatre à genoux, en présence d'environ quinze personnes [...]. Quand nous fûmes à genoux on nous banda les yeux. Après quoi Saintonge en nous frappant sur la tête avec un pistolet et un couteau avec lequel, à coups redoublés, il frappait sur le canon du pistolet, prononça ces mots : 'Au nom du peuple souverain et en vertu des droits qui m'ont été confiés par la Montagne, je te constitue Montagnard. Amen.' Saintonge nous avait fait jurer trois fois que nous garderions le secret sur la réception et que si nous venions à le divulguer nous serions tués par quelqu'un qui ne nous connaîtrait pas. » Jean Bouys apparaît comme l'orateur de l'association. À Neffîès, il est trésorier d'une société philanthropique de quelque 120 membres, société de secours mutuel alors autorisée mais peut-être une couverture.



*Le marché de Bône, Algérie  
au début du XX<sup>e</sup> siècle (coll. Idéale P.S.)*

## *L'heure du jugement*

Début février 1852, des commissions mixtes sont mises en place dans chaque département afin de statuer « dans le plus bref délai possible sur le sort de tous les individus compromis dans les mouvements insurrectionnels ou les tentatives de désordre qui ont eu lieu depuis le 2 décembre ». Le gouvernement souhaite mettre un terme au processus répressif en conciliant « à la fois les intérêts de la justice, de la sûreté générale et de l'humanité ». Réunissant des représentants des pouvoirs politique, militaire et judiciaire, les commissions prononcent des peines allant de la mise en surveillance par la police jusqu'à la transportation en Algérie ou en Guyane. Des 3023 héraultais arrêtés, 2813 passeront devant les commissions en février et avril 1852, les autres ayant bénéficié de la mansuétude des autorités. La grande majorité des prévenus (1564 personnes) seront condamnés à la déportation en Algérie, « Algérie plus » pour une résidence forcée, « Algérie moins » pour une résidence libre. 1056 sont libérés ou placés sous surveillance policière, 85 expulsés du territoire ou internés, 82 traduits devant un conseil de guerre, 10 envoyés en Guyane. Les tableaux en page suivante récapitulent

|                   | Inculpés | Peine prononcée |           |           |                        |                   |                     | Pensions |
|-------------------|----------|-----------------|-----------|-----------|------------------------|-------------------|---------------------|----------|
|                   |          | Liberté         | Algérie + | Algérie - | Surveillance policière | Conseil de Guerre | Expulsion de France |          |
| ABEILHAN          | 35       | 18              | 13        | 2         | 2                      |                   |                     | 19       |
| AUTIGNAC          | 2        |                 | 1         | 1         |                        |                   |                     | 5        |
| CABREROLLES       | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| CAUSSINIOJOULS    | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| CAUSSES-ET-VEYRAN | 1        | 1               |           |           |                        |                   |                     |          |
| FAUGÈRES          | 5        | 2               | 2         | 1         |                        |                   |                     | 4        |
| FOS               | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| FOUZILHON         | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| GABIAN            | 14       | 10              | 3         |           | 1                      |                   |                     | 8        |
| LAURENS           | 7        | 3               | 1         | 2         | 1                      |                   |                     | 3        |
| MAGALAS           | 26       | 8               | 4         | 9         | 4                      | 1                 |                     | 15       |
| MARGON            | 2        |                 | 2         |           |                        |                   |                     | 1        |
| MONTESQUIEU       | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| MURVIEL-LÈS-B.    | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| NEFFIÈS           | 13       | 3               | 5         | 3         | 2                      |                   |                     | 6        |
| PAILHÈS           | 5        |                 | 1         | 4         |                        |                   |                     |          |
| POUZOLLES         | 21       | 2               | 8         | 8         | 3                      |                   |                     | 18       |
| PUIMISSON         | 18       |                 | 2         | 15        |                        |                   | 1                   | 12       |
| PUISSALICON       | 25       | 10              | 5         | 8         | 2                      |                   |                     | 13       |
| ROQUESSOLS        | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| ROUJAN            | 74       | 12              | 25        | 35        | 2                      |                   |                     | 38       |
| ST-GENIÈS-DE-F.   | 13       | 1               | 4         | 6         |                        | 1                 | 1                   | 2        |
| ST-NAZAIRE-DE-L.  | 1        |                 |           | 1         |                        |                   |                     |          |
| THÉZAN-LÈS-B.     | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |
| VAILHAN           | 0        |                 |           |           |                        |                   |                     |          |

|                   | Identité de l'inculpé |          |     |              | Charges retenues par la commission mixte  | Peine prononcée     |
|-------------------|-----------------------|----------|-----|--------------|---|---------------------|
|                   | Nom                   | Prénom   | Age | Profession   |   |                     |
| ABEILHAN          | Balaffe               | Auguste  | 41  | Propriétaire | Mauvaise moralité, initiateur, insurrection, bandes armées, chef, société secrète, sous-centurion | Algérie +           |
| AUTIGNAC          | Cavaillé              | Antoine  | 29  | Cultivateur  | Moralité douteuse, exalté, dangereux, insurrection, société secrète                               | Algérie -           |
| CAUSSES-ET-VEYRAN | Jeany                 | Michel   | 45  | Propriétaire | Pas de charge contre lui  | Libéré              |
| FAUGÈRES          | Martin                | Jean     | 27  | Cultivateur  | Bonne moralité - Pas de charge contre lui   | Libéré              |
| GABIAN            | Gineis                | Mathieu  | 50  | Cultivateur  | Mauvaise moralité - Pas de preuve contre lui  | Surveillance        |
| LAURENS           | Mestre                | Jean     | 38  | Cultivateur  | Très exalté, insurrection, bandes armées, société secrète, chef                                   | Algérie +           |
| MAGALAS           | Gineis                | Étienne  | 23  | Cultivateur  | Insurrection, bandes armées, tentative d'assassinat   | Conseil de guerre   |
| MARGON            | Albet                 | Simon    | 46  | Cultivateur  | Très mauvaise moralité, très exalté, dangereux, société secrète                                   | Algérie -           |
| NEFFIÈS           | Bousquet              | Emmanuel | 32  | Charretier   | Très mauvaise moralité, très exalté, insurrection, désigné par insurgés comme maire               | Algérie -           |
| PAILHÈS           | Meynadier             | Pierre   | 19  | Cultivateur  | Mauvaise moralité, exalté, dangereux- a été frapper aux portes pour faire sortir les insurgés     | Algérie +           |
| POUZOLLES         | Vie                   | Étienne  | 26  | Meunier      | Très exalté, dangereux, société secrète, décurion, embaucheur - Détenue à Montpellier             | Algérie -           |
| PUIMISSON         | Fraissinet            | Étienne  | 48  | Propriétaire | Pas de mauvaise moralité, exalté, propagantiste, n'a pas participé à l'insurrection - Est riche   | Expulsion de France |
| PUISSALICON       | Babaud                | François | 34  | Garde champ. | Démocrate avancé, garde-champêtre, bande armée, insurrection                                      | Algérie +           |
| ROUJAN            | Bousquet              | Adrien   | 23  | Roulier      | Mauvaises mœurs, très exalté, en voulait beaucoup aux riches et tenait des propos subversifs      | Algérie -           |
| ST-GENIÈS-DE-F.   | Laurent               | Joseph   | 23  | Boueur       | Insurrection à main armée et meurtre- Mort à l'hospice de Béziers de ses blessures                | Conseil de guerre   |
| ST-NAZAIRE-DE-L.  | Astruc                | André    | -   | Notaire      | Mauvaise moralité, insurrection, bandes armées, chef de société secrète, propagande très active   | Algérie +           |



*Inauguration du monument aux victimes du coup d'État de Neffîès,  
14 décembre 1902 (photo Émilien Sauris fils, coll. Christiane Clergue)*

les peines infligées sur notre territoire et donnent, par commune, un exemple de charges retenues. Ils illustrent l'ampleur de l'insurrection et de la répression dans les Avant-Monts. Le profil des prévenus est à l'image de celui du département : pour la plupart des cultivateurs, ouvriers ou artisans âgés de 30 à 40 ans, républicains militants, souvent affiliés à une société secrète. Roujan arrive très largement en tête avec 74 poursuivis et fait partie des 14 communes du département qui comptent plus de 10 % d'électeurs prévenus.

Incarcérés dans les prisons de Montpellier, Béziers, Pézenas ou dans le fort Brescou, au large d'Agde, les condamnés à la déportation sont ensuite dirigés vers Sète pour embarquer vers Bône, Alger ou Oran. Le 19 mars, dix insurgés de Roujan et neuf d'Abeillan montent à bord du *Grondeur* avec 192 autres détenus. Ils mettront 57 jours pour atteindre Alger et l'un des Roujanais, atteint de petite vérole, décèdera à bord. Jacques Blayac, tailleur de Mèze, raconte : « Après

nous avoir enchaînés ou bien attachés les bras deux à deux avec des cordes, et conduits par une escorte formidable jusqu'à la gare, les soldats désignés pour nous accompagner jusqu'en Afrique chargèrent leurs armes devant nous avec la consigne de faire feu sur nous au moindre mouvement. Le convoi fut dirigé sur Cette. Aussitôt notre arrivée nous fûmes conduits entre deux haies de soldats au navire le *Grondeur*. A mesure que nous passions le pont pour nous embarquer, je fis retentir le cri pour moi tant aimé de Vive la République ! Nos effets furent fouillés et toutes bouteilles de n'importe quelle boisson furent jetées au canal et, à onze heures et demie, nous partîmes en emportant les regrets de tout ce qui nous était cher ». Le 23 mars, quatre habitants de Puissalicon et trois de Gabian embarquent sur l'*Éclairneur* et le 15 avril quelques hommes de Neffîès, Pouzolles et Roujan à bord du *Requin* à destination de la forteresse militaire de Bône. La plupart rentreront au pays deux ans plus tard, souvent atteint par les fièvres.



Passé-port d'Antoine Mazet, Bône,  
26 février 1853 (Archives nationales de France)

## En route vers l'Empire

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, l'entourage de Louis-Napoléon Bonaparte est convaincu que le rétablissement de l'Empire n'est plus qu'une question de temps... et de propagande. Parti de Paris le 14 septembre 1852, le prince-président se rend à Bourges, Lyon, Marseille, Toulon, Nîmes, Montpellier,

Carcassonne et Toulouse. Partout l'accueil de la population est enthousiaste et les arcs de triomphe saluant « Napoléon III » s'ajoutent aux poésies et aux chansons à la gloire du futur empereur. Le 2 octobre, le prince est à Pézenas. À Bordeaux, le 9 octobre, il s'exclame : « pour faire le bien d'un pays, il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire. » Après Angoulême, La Rochelle et Amboise, il est de retour à Paris le 16 octobre.

Début septembre, une circulaire du préfet de l'Hérault impose que des fonds soient donnés aux indigents des communes en l'honneur de la visite de Bonaparte. À Neffîès où les caisses sont vides, le commissaire de police n'a pu être payé au dernier trimestre. « Considérant pourtant qu'il est bien juste que chacun fête le passage du Prince-Président et qu'à cet effet nul ne doit reculer devant un sacrifice, on vote une somme de 240 F à verser au bureau de bienfaisance qui sera distribuée le 2 octobre prochain aux malheureux qu'un manque de ressources empêcherait de se réjouir en

vue de la faveur que son Altesse accorde à nos contrées. » Dans la même délibération du 26 septembre, le conseil municipal consigne ces quelques lignes serviles : « Vu la conduite énergique et courageuse du Prince-Président lors des événements de décembre et la sage prévoyance dont il a toujours fait preuve dans l'administration des intérêts du pays, considérant que la France doit une confiance illimitée à celui qui, pour la sauver d'un péril imminent, n'a pas reculé devant les chances d'une révolution, considérant en outre que la stabilité du pouvoir, avec un titre pompeux et plus de souvenirs, garantit la sécurité de tous les intérêts, et enchaîne la prétention des partis, émet le vœu que les pouvoirs compétents proclament l'Empire héréditaire en France et que les pouvoirs en soient confiés à son Altesse le Prince Louis-Napoléon Bonaparte. »

À l'occasion de son passage à Pézenas, le conseil municipal de Neffîès adresse à Bonaparte un recours en grâce en faveur de Pierre Rouzières, « seul soutien d'une nombreuse famille qui, par l'absence de son chef, se trouve dans une position des plus désastreuses ». Le 10 mars 1853, Rouzières s'adresse au préfet : « Deux mois après il m'était permis de rentrer dans mes foyers, astreint seulement à la surveillance de la haute police. Cette surveillance, dans ma position d'ouvrier charbonnier, m'est fort préjudiciable [...] Ne craigniez pas, sire, de vous montrer généreux à l'égard de la classe ouvrière. N'est-ce pas elle qui a acclamé avec le plus de bonheur et d'enthousiasme l'Empereur Napoléon III ? N'est-ce pas elle, aussi, qui sera le plus ferme soutien de son trône et de sa dynastie ? » Le 22 mars 1853, c'est au tour de Lazare Bec de demander au préfet une levée de la surveillance qui, tous les mois, l'oblige à se rendre à la gendarmerie de Roujan : « Mis en prison lors des événements du 2 décembre 1852, relaxé après quelques mois de détention, je fus mis sous la surveillance, comme homme politique.

Tant que j'ai eu du travail dans les mines de Neffîès, cette surveillance ne me contraria pas, mais aujourd'hui que les eaux ont envahi nos mines et que l'administration a été forcée de renvoyer presque tous les mineurs, je viens vous prier de me lever cette surveillance, afin que je puisse chercher du travail dans d'autres lieux. »

## *La loi de réparation*

Malgré la loi d'amnistie de 1859, l'empire maintient sa vigilance. De retour d'Algérie, le neffïessois Emmanuel Bousquet sera placé sous surveillance jusqu'en 1862, début de l'Empire libéral, en tant qu' « individu très exalté dans ses opinions démagogiques ».

Le 30 juillet 1881, dix ans après la chute de l'empire, une loi de réparation nationale s'engage à indemniser les victimes du coup d'État, ou les veuves non remariées, à défaut les descendants au premier degré, à travers une pension viagère de 100 à 1 200 francs par an. Pour l'Hérault, une somme de 1 056 050 francs sera partagée entre 2 067 bénéficiaires.

Le 22 janvier 1882, le maire de Neffîès, Gonzague Garenq, s'adresse au sous-préfet de Béziers au sujet d'Antoine Mazet, ancien aubergiste du village décédé le 14 novembre 1879 : « Antoine Mazet a laissé une veuve dont la position de fortune est presque nulle. Il n'a jamais abandonné l'opinion républicaine jusqu'à son décès ; ses deux fils sont de très bons citoyens et l'aîné même, Mazet Jean, est conseiller municipal. Je crois que le gouvernement de la République rendrait une grande justice en accordant à la veuve une pension. [...] S'il est possible d'obtenir quelques secours pour cette veuve, le parti républicain de la commune en sera très satisfait. » Écroué à la prison de Pézenas le 6 janvier 1852, l'aubergiste avait été jugé en février par la commission mixte et condamné à la déportation en Algérie pour les motifs : « Mauvais sujet. Exalté. Insurrection. Société secrète. A été chez le Maire lui retirer ses pouvoirs ». Embarqué le 25

mars à bord du Requin et à destination de Bône, il bénéficia du décret d'amnistie du 2 février 1853 et rentre au pays, en proie aux fièvres qui dureront trois ans. Il est, durant cinq ans, soumis à surveillance policière. Sa veuve se voit attribuer une pension de 600 francs.

L'épisode dramatique de la résistance au coup d'État de 1851 a sans doute fortement marqué les relations humaines au sein de nos communautés rurales, parfois jusqu'au cœur de familles divisées. Le pardon intervenant assez rapidement a permis d'atténuer les conséquences de la brutalité judiciaire. Il n'en reste pas moins que la mémoire de ces insurgés, blessés dans leur âme et dans leur chair pour défendre un idéal républicain, mérite d'être honorée.

J'aimerais terminer ce dossier comme je l'ai commencé : par une note très personnelle. Sa rédaction a quelque peu terni la fierté avec laquelle j'exhibais, auprès de mes amis, les médailles de mon arrière-grand-père. Né à Paulhan en 1829, Joseph Sénéga était zouave de la garde impériale. Il s'est illustré dans les campagnes militaires de Napoléon III (quasiment toutes, hormis celle du Mexique). Son courage et son dévouement lui valurent de nombreuses décorations, y compris celle décernée par la reine Victoria durant la guerre de Crimée. Il fut blessé à l'assaut de la tour de Sébastopol et son retour fêté comme celui d'un héros. Se peut-il que celui dont la fille épousa un fervent républicain ait pris part à la sanglante répression que j'ai dépeinte ci-dessus ? J'espère bien que non !

**Jean Fouët**

mars 2018

### Sources

Archives Yves Mazet (Neffîès)

Claude Alberge, *Les fous de République*, E&C Éditions, Bez-et-Esparon 2001.

Andrée Piacère, « Neffîès 1851 : histoire du coup d'État dans un village du Languedoc », *Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études du Clermontois*, n° 111/113, Clermont-l'Hérault 2002, p. 4-76.

Université de Bourgogne/CNRS : base de données des poursuivis à la suite du coup d'État de décembre 1851

## À la mémoire des fous de République

Notre communauté de communes compte, à Roujan (1883) et Neffîès (1902), deux des cinq monuments du département érigés à la mémoire des victimes du coup d'État de 1851, ces fous de République pour reprendre la belle expression de Claude Alberge. Les trois autres se trouvent à Riols (1906) et Béziers (1907).

### Jules Roucayrol

Le 16 décembre 1851, le maçon Jules Roucayrol est abattu par la colonne mobile à quelques mètres du platane de Saint-Majan, sur le chemin de Gabian à Neffîès. Il décède le lendemain soir au domicile de ses parents, rue de Margon. Sept ans après la déchéance de Napoléon III, et vingt-six ans jours pour jour après le drame, une complainte rendra un premier hommage au Martyr de Saint-Majan, sur l'air, si l'on en croit les premiers vers, des Anges dans nos campagnes. En 1882, le conseil municipal de Roujan vote un crédit de 300 francs pour l'érection d'une stèle à la mémoire de « l'enfant qui portait l'espérance », sur les lieux mêmes du meurtre. Plans et devis sont approuvés en février 1883.



## Bernard Granier

A Neffiès, à l'angle de la route de Cabrières et de la montée de la Tour, se dresse un obélisque pyramidal surmonté d'une urne, assez semblable à celui de Roujan. Au village, on la nommait sobrement « le monument ». On doit aux recherches menées par Andrée et Jean Piacère d'en connaître l'histoire. C'est en ce lieu que, le 16 décembre 1851, Bernard Granier mourait sous les balles de d'Émilien Sauris choisit la délibération la même des sanctions que celle payé 115 francs pour francs. Une première victime du coup d'État dix-sept victimes du transportés de Victor

la colonne mobile. Cinquante ans plus tard, le 15 novembre 1901, la municipalité d'ériger là « un monument aux victimes du 2 décembre 1852 ». On retrouve dans erreur de date rencontrée à Roujan, la population gardant plus en mémoire l'année du coup d'État. Il sera inauguré le 14 décembre 1902 au son de la musique d'Aberlin l'occasion. Le monument lui-même, œuvre de l'entreprise Cauvy, aura coûté 450 fois rénové en 1988 (on y appose deux plaques « à la mémoire de Bernard Granier, du 2 décembre 1851 »), il le sera à nouveau en 2001 afin de rendre hommage aux village. Le 11 novembre, les enfants de l'école y récitèrent en chœur l'*Hymne des Hugo*, composé à Jersey en juillet 1853.

